

PROCES VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL DU 05/09/2023

Présents : Christine Bussière, David Flayol, Gilles Treilles, Sébastien Schramm.

Excusés : Félicien Pillot (Démissionnaire), Nathalie Moulin

Secrétaire de séance : Sébastien Schramm

Début de la séance à 18h50

Monsieur le maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

Acquisition et demande de subvention pour l'acquisition et aménagement de la Gavotte (Clède et terrains)

Motion de soutien à la « Ribambelle » pour l'aide aux enfants en difficulté scolaire.

Le conseil valide à l'unanimité l'ajout de ces deux points

01 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09 juin 2023

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2023,

02 – Décision Modificative Budget Principal

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Pour l'investissement, cela consiste à opérer un jeu de compte avec les subventions déjà obtenues.

FONCTIONNEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
65561	Contribution fonds compensation ch. territoriales	-2000.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500.00	
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
2151 (041)	Réseaux de voirie	12917.16	
2151 - (066)	Réseaux de voirie	-12917.16	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

03 – Retour sur la rencontre avec Monsieur GABET, nouveau Conseiller aux décideurs locaux (CDL)

Monsieur le Maire et la secrétaire de mairie ont reçu le nouveau correspondant de la DGFIP (Trésorerie de Lozère) en remplacement de Mme Gallas partie à la retraite.

Il a une formation de Directeur Général des Services sur plusieurs grandes communes et communautés de communes. Il connaît moins la ruralité telle que la nôtre mais semble réellement intéressé. A noter cependant qu'il suit son épouse qui est secrétaire générale de la Préfecture actuellement à Mende (sous-préfète), nous l'aurons donc 2 ou 3 ans.

Nous lui avons présenté les projets et les montants afférents de façon chronologique dans nos esprits pour qu'il puisse nous planifier plus précisément nos capacités d'investissements.

Cela lui semblait cohérent mais il va étudier plus en détail en y intégrant nos besoins de trésorerie sur les 3 à 5 ans.

04 - Transfert de la compétence Eau et Assainissement

Monsieur le Maire et son adjointe étaient présents à la dernière commission Transfert de Compétences Eau/Assainissement organisée par la CCCML.

Après de nombreux échanges sur la question de transférer en 2025 ou 2026, l'assemblée a plutôt opté pour une mise à jour du document synthétique du cabinet A PROPOS qui avait établi les tarifs de l'eau, les coûts d'amortissements des projets réalisés et à venir, l'organisation technique et administrative.

Il n'y aura pas de vote au prochain conseil communautaire. On reste dans la planification initiale du transfert pour le 1/1/2026.

Pour rappel, l'argument mis en avant en 2019 pour ne pas transférer à ce moment-là était de ne pas donner aux nouveaux élus (élections en mars 2020) la mise en place de cette compétence. Nous ferons tout de même ce cadeau aux futurs élus de 2026 !

05 – Subventions aux associations

Nom de l'Association	Montant
Les Amis de l'École	350.00€
Demain sans Faute	100.00€
Cévennes Fleuries	100.00€
Foyer Rural de la Vallée Française	450.00€
Le Pétassou	250.00€
FSE Collège Florac-Trois-Rivières	30.00€
Cinéco	100.00€
FSE Collège St Étienne V-F	150.00€
La Plante Diffuse	50.00€
ACERM	600.00€
AVeC	450.00€
Liridona	250.00€
APEC	250.00€
La Gym J'Y Vais	100.00€
Les Amis de St Flour	100.00€
APE St Roman de Tousque	120.00€
Ballet Bross	50.00€
TOTAL	3500.00€

06 - Zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi APER propose aux communes de voter pour définir les zones ou parcelles plus susceptibles de recevoir la pose d'un dispositif d'énergie renouvelable. Chez nous, cela sera le photovoltaïque en toiture ou au sol destiné aux particuliers ou aux agriculteurs.

Cette délibération doit être réalisée pour décembre 2023. Nous attendons le modèle auprès de la Préfecture.

Débat sur cette opportunité ou pas ! (Solaire photovoltaïque, solaire thermique, biomasse bois....). Nous avons une discussion sur le choix de fragmenter le nombre d'installations ou de concentrer celles-ci sur installations agricoles ou artisanales qui fourniraient de plus grandes quantités d'électricité.

Par ailleurs, il n'y a pas lieu de produire 2 ou 3 fois plus d'énergie que nécessaire car la revente ne permet pas un équilibre budgétaire.

07 – Transport scolaire 2021-2022

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée indiquant que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2021/2022 ; les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

L'assemblée municipale est invitée à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20% du coût moyen départemental d'un élève transporté (2 032€ pour l'année scolaire 2021/2022), soit 406.40€ multipliés par le nombre d'enfants transportés domiciliés dans la commune.

Oui, l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le conseil approuve cette décision et, en conséquence, accepte de voter la quote-part communale de 2 032€.

Autorisation est donné à Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires.

08 – Validation de l'AMI du Temple de Biasses

A modifier et à délibérer pour le prochain conseil.

09 – Adressage : dénomination des Routes Départementales intercommunales

Monsieur le Maire explique que la loi 3DS impose la mise en place d'adresses postales pour tous y compris les points dits stratégiques (Borne Incendie, relais Telecom ou TDF, réservoir, captage...).

Pour cela, LA POSTE, partenaire de ce dispositif, propose de nous accompagner pour la validation technique et administrative moyennant finance. Nous avons prévu ces dépenses pour 2024.

A la demande de communes empressées de réaliser leur adressage, les RD ont été renommées de façon collégiale :

RD 983 : route de la vallée française suit à la validation des 7 communes concernés

RD 61 : route de Biasses pour La Calquière/Biasses et route du Mazaribal pour Biasses/Pompidou

Les voies communales et chemins feront l'objet d'échanges avec les habitants de la commune en 2024 au cours d'une ou 2 commissions. Nous vous tiendrons informer.

10 – Schéma Directeur AEP

Nous avons délibéré en décembre 2022 pour le schéma directeur avec un budget de 33 050.00€ HT.

Modification du plan de financement pour le Département

Dans le cadre de la nouvelle programmation des Contrats Territoriaux (2022-2025), le conseil départemental a souhaité prévoir un nouveau fonds pour apporter plus de souplesse et de réactivité à l'accompagnement des projets d'investissements des collectivités pour lesquels la contractualisation ne semble pas justifiée. Ce fonds nommé Fonds de Reserve d'Appui aux Territoires (FRAT) a pour objectif d'accompagner les projets d'un montant d'opération inférieur à 50 000€ HT dont la mise en œuvre est prévue dans l'année.

Monsieur le maire propose alors d'y inscrire la réalisation du schéma directeur AEP, dont le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Réalisation du SDAEP	22 010.00€	Agence de l'Eau (70%)	19 782.00€
SDEE : prestations cartographiques AEP	3 050.00€	Département (10%)	2 826.00€
Lozère Ingénierie : mission d'assistance administrative	3 200.00€	Autofinancement (20%)	5 652.00€
TOTAL	28 260.00€	TOTAL	28 260.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le maire.
- **AUTORISE** le maire à demander les subventions présentées ci-dessus.
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au Budget de l'Eau pour l'exercice 2023.

Demande de subvention à l'Agence de l'eau

Monsieur le maire informe le conseil municipal, que l'appel d'offre concernant la réalisation du schéma directeur de l'Alimentation en Eau Potable est terminé, et que le marché à été attribué à la S.A.S OTEIS, avec comme sous-traitant le cabinet d'études GAXIEU.

Il convient donc désormais de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'eau à hauteur de 70%, comme indiqué dans le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Réalisation du SDAEP	22 010.00€	Agence de l'Eau (70%)	19 782.00€
SDEE : prestations cartographiques AEP	3 050.00€	Département (10%)	2 826.00€
Lozère Ingénierie : mission d'assistance administrative	3 200.00€	Autofinancement (20%)	5 652.00€

TOTAL	28 260.00€	TOTAL	28 260.00€
--------------	-------------------	--------------	-------------------

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le maire
- **AUTORISE** le maire à demander les subventions présentées ci-dessus
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au Budget de l'Eau pour l'exercice 2023

11 – Réfection d'un mur de soutènement : Ruisseau du Villaret

DETR – modification du plan de financement

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de soutènement concernant la VC n°3 au niveau du ruisseau du Villaret.

Afin de mettre ce projet en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR. Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		1 180.80€	20%
Emprunts			
Sous-total autofinancement		1 180.80€	
Union européenne			
Etat - DETR ou DSIL	DETR	2 361.60€	40%
Etat - autre (à préciser)			
Conseil régional			
Conseil départemental		2 361.60	40%
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Sous-Total subventions publiques		4 723.20€	
Total H.T		5 904.00€	100%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération de Réfection du soutènement « Ruisseau du Villaret », et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Demande de subvention au Département

DEPENSES		RECETTES	
Réfection d'un soutènement voie communale Témélac-Trabassac, ruisseau du Villaret	5 904.00€	Etat (40%) Département (40%) Autofinancement (20%)	2 361.60€ 2 361.60€ 1 180.80€
TOTAL	5 904.00€	TOTAL	5 904.00

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le maire
- **AUTORISE** le maire à demander les subventions présentées ci-dessus
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au Budget de l'Eau pour l'exercice 2023

12 – Acquisition et rénovation - La Gavotte

Validation de l'acquisition

Le maire expose au conseil municipal l'opportunité de l'acquisition foncière des parcelles nommées « La Gavotte » : E 153, E 154, E 155 et E 156, d'une superficie de 13 580 m2, avec sur la parcelle E 155 une clède. Cette acquisition permettra de conforter l'installation d'un agriculteur.

Le coût de cette opération s'élève à 20 000.00€ hors frais de notaire ou d'acte administratif.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer en faveur ou non de cette acquisition.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **SE PRONONCE** à l'unanimité en faveur de cette acquisition sous réserve de l'obtention des financements.
- **AUTORISE** le maire à procéder aux démarches nécessaires pour l'acquisition des biens.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur le Maire demande à des bonnes volontés la **création d'une association** ayant pour objet l'aide au maintien des populations dans nos vallées.

DETR – demande de subvention

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de l'opportunité d'acquérir les terres de La Gavotte afin de pouvoir conforter une activité agricole sur la commune.

Afin de mettre ce projet en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR. Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		16 536.00€	40%
Emprunts			
Sous-total autofinancement			
Union européenne			
État - DETR ou DSIL	DETR	24 804.00€	60%
État - autre (à préciser)			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Sous-Total subventions publiques			
Total H.T		41 340.00€	100%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération « Acquisition et rénovation - La Gavotte » et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

13 –La Ribambelle : motion de soutien de la démarche des syndicats

Le conseil valide à l'unanimité la motion de soutien à la structure « Ribambelle » de Florac (voir PJ)

14- Questions diverses

- Mails : Suite aux remarques de certains habitants, les courriels seront diffusés une fois par semaine (sauf urgence(s))
- Écoles : La mairie de Moissac V-F nous demande la somme de 4205,24€ pour couvrir les frais de scolarité (2022-2023) de 2 élèves habitants sur la commune. Nous avons informé la commune de Moissac V-F que nous mettons en suspend le paiement suite au courrier rédigé par la première adjointe (courrier en PJ).
- Contrats Verts Sud Lozère (ex ASA DFCI) : Installée à Ste Croix depuis 1,5 an, cette association d'insertion professionnelle propose les travaux de débroussaillage aux collectivités, agriculteurs et habitants. Cela fonctionne très bien avec un encadrement de grande qualité. Les sociétés de débroussaillage regardent d'un mauvais œil le tarif avantageux que cette association propose. L'objectif de celle-ci est l'aide à l'installation pour les salariés et il faut qu'il puisse vivre à la sortie.

Il a donc été décidé d'augmenter les tarifs horaire (16€ HT/h pour les collectivités adhérentes, 18€ HT/h pour les professionnels (agriculteurs, associations ou collectivités non adhérentes), 20€ HT/h pour les privés).

- Communauté de Communes :

- Projet de la Maison du Mont Lozère : Ce projet regroupant la future mairie du Pont de Montvert, le PNC, l'Office de tourisme et l'annexe de la CCCML budgété autour de 3,5M€ (subventionné à 90%), ne peut pas être porté uniquement pas la CCCML. Nous devons trouver une assistance à MOA. L'appel d'offre a permis de sélectionner la SELO. Il reste à valider toutes les conditions du marché et de lancer ensuite une consultation pour la maîtrise d'œuvre.
Les travaux de démolition pourraient démarrer cet automne et la construction à partir de 2024 pour s'achever en 2026.
- Nous avons appris que notre Secrétaire Général Adjoint, Azzedine BELGUEBLI, souhaitait démissionner pour le 1^{er} octobre. Nous avons validé sa mutation pour Anduze. De fait, la commission Ressources Humaines a opté pour un recrutement d'un(e) Directeur Général pour fin d'année, qui sera en charge du management, des RH, organisation des services, expertise financière. Cela permettra de fonctionner correctement administrativement et humainement.
Parallèlement, des recrutements sont toujours en cours pour 3 chargés de mission : Urbanisme, Plan Avenir Montagne et Animation de l'Agriculture.
- La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie et pour rappel, a pour rôle d'assurer, pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.
Les sujets concernant la CCCML sont la bibliothèque, la crèche, le TAD (Transport à la demande), les opérations Bourg-Centre (salaire du chargé de mission), PLUi.
Pour 2022, cela fait un total pour la commune de Molezon de 145,5€ pour la bibliothèque (1,5€/hab) – accueil à Ste Croix, au Pompidou ou à St Roman, 300€ pour la crèche (1 enfant a eu accès à ce service dans l'année), 181€ pour le TAD (2 trajets pour le 1^{er} trimestre 2022).
Monsieur le Maire a proposé une participation financière des communes limitrophes de Bourg-Centre. Le montant reste à définir. De ce fait, notre voix sera plus entendue lors des prochaines réunions quant au développement de Ste Croix.
- La commission Animation économique s'est réunie la 11/9 et a permis d'auditionner 3 porteurs de projets qui souhaitent acheter des parcelles sur la zone de St Privat de Vallongue. L'intérêt d'accélérer la vente de parcelles est évident car les impôts et amortissements impactent durement nos finances communautaires.
Les projets de Recyclerie de Véhicules Hors d'Usage, de construction de tunnel de séchage pour l'agroalimentaire et d'extension d'une scierie sont très pertinents mais demandent un approfondissement quant à chaque plan de financement et le suivi des porteurs de projets. Après cela, il faudrait modifier le règlement de la ZA pour permettre ces installations et ces activités (non autorisées par le règlement actuel – SHON ou type d'activité ICPE).

Fin de séance à 22h00.

Le secrétaire de séance



Le Maire

